

Image not found or type unknown



Dépassement d'heures travaillées de mon APS

Par **MPO95**, le **22/01/2020** à **16:41**

Bonjour,

J'ai dépassé le quota d'heures travaillées de mon APS sans en fait connaître cette contrainte. Maintenant je travaille pas (je suis à la recherche d'emploi, un CDI idéalement). Mon APS expire dans 3 mois.

Ma question : puis-je changer mon APS vers un titre séjour salarié si j'obtiens le CDI ?

À votre disposition pour vous renseigner.

Merci ! C'est urgent !